Pour un meilleur partage de la richesse collective Déclaration de principes sur un éventuel revenu minimum garanti

Depuis peu, l'idée d'un revenu minimum garanti (RMG) est remise de l'avant dans plusieurs pays. Même le gouvernement québécois est en train de préparer une proposition de RMG.

Dans ce cadre, nous, signataires de cette déclaration, tenons à faire connaître notre vision. Nous sommes convaincus que l'ensemble des Québécoises et des Québécois pourrait avoir beaucoup à gagner avec de nouvelles mesures gouvernementales de redistribution de la richesse. Qu'on les rassemble sous le vocable de RMG ou encore un autre, celles-ci doivent être plus généreuses et solidaires, elles doivent améliorer concrètement les conditions de vie et concourir à la réalisation des droits humains.

Pour respecter cette vision, un projet gouvernemental de RMG s'inscrivant dans une logique progressiste devra donc répondre aux conditions suivantes :

Pour une meilleure redistribution de la richesse

Ce projet devra s'appuyer sur une fiscalité progressive et permettre avant tout d'augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté, prioritairement celui des personnes qui n'atteignent pas le seuil de la Mesure du panier de consommation (MPC). Dans cet esprit, la proposition gouvernementale devra servir de protection pour les travailleuses et travailleurs précaires et elle ne devra pas justifier le maintien d'un salaire minimum inférieur au niveau nécessaire pour sortir de la pauvreté.

Pour une reconnaissance de la contribution de toutes et tous

Pour combattre l'exclusion sociale ainsi que les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté, l'accès à cet éventuel RMG ne devra être soumis à aucune condition. Reconnaître les diverses façons de contribuer à la société, en dehors du monde du travail salarié, devra être un but recherché.

Pour des services publics universels et de qualité

Un éventuel RMG devra constituer un outil supplémentaire de progrès social. Il ne devra pas servir de prétexte pour accélérer le démantèlement des services publics. Au contraire, il devra aller de pair avec une amélioration continue des protections sociales, des lois du travail et des services publics.

Sous ces conditions et avec l'objectif de nous amener vers une société comportant moins de pauvreté, moins d'inégalités, moins de préjugés, nous, les signataires de cette déclaration, exigeons que le gouvernement du Québec vise un meilleur partage de la richesse collective, que cela se concrétise avec ou sans un RMG.